

**Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du
LUNDI 10 AVRIL 2017**

**L’an deux mil DIX-SEPT, le LUNDI DIX AVRIL,
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux : 13
Nombre de membres présents : 10
Date de convocation : le 31 mars 2017**

Etaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Mireille BONNET, Christophe CAJAT, Christine CHARREAU, Jean-Noël THIBAUT, Joël HALLAY, Claudine LENOIR et Bruno VUITTENEZ.

Absents excusés : Madame Sandra FRAIN et Monsieur Gérard PLATON

Absente : Agnès SURGENT

Pouvoirs : Madame Sandra FRAIN pouvoir à Madame Sophie BOULAY, Monsieur Gérard PLATON pouvoir à Monsieur Serge RENAULT.

Madame Mireille BONNET a été nommée secrétaire de séance.

0- Approbation du précédent compte-rendu de la séance du 9 janvier 2017

Le compte-rendu de la séance du 6 février 2017, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n’appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l’unanimité.

1 – Budget Annexe Lotissement de la Grande Borde 10^{ème} Révision du prix de vente des terrains

Monsieur le Maire rappelle que le Permis d’Aménager du Lotissement de « La Grande Borde X » à usage d’habitation a été accordé par arrêté du 13 mars 2009 pour 38 lots viabilisés.

Le prix de vente du terrain viabilisé pour les constructions individuelles a été fixé à 28 € le m² hors taxe frais de notaire non compris par délibération du 28 septembre 2009. Suite à mise en application de la réforme de la TVA immobilière (*loi du 9 mars 2010*), le prix a été revu et fixé à 28 € le m² T.T.C.

CONSIDÉRANT que sur les 38 lots viabilisés en 2009, à ce jour seuls 15 lots ont été vendus et qu’il reste donc 23 lots à vendre et qu’aucun lot n’a été vendu depuis 2013,

CONSIDÉRANT l’état actuel du marché de l’immobilier et la nécessité de rendre le lotissement de la « Grande Borde X » plus attractif,

Monsieur le Maire propose à l’assemblée de revoir à la baisse le prix de vente de l’ensemble des lots restant à vendre afin de trouver des acquéreurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **DECIDE** de revoir à la baisse le prix de vente du terrain pour les 23 lots restant à vendre

- **FIXE** le prix de vente à **11,81 € H.T. soit 14 € T.T.C.** le m² (*application de la TVA dite « à la marge »*)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou le Premier Adjoint, à signer les actes de vente des terrains du lotissement de la « Grande Borde X » à intervenir devant Maître Antoine RICHARDIN, Notaire à Mondoubleau

2 – Budget Annexe Lotissement de la Grande Borde 10

- Approbation du compte administratif de l’exercice 2016 :

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, sous la présidence de Monsieur Serge RENAULT, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal a procédé au vote du Compte Administratif 2016 et a approuvé par 11 voix pour, zéro voix contre, le Compte Administratif de l’exercice 2016.

Le Conseil Municipal a arrêté les résultats définitifs comme suit pour l’exercice 2016 :

Section de Fonctionnement :

Excédent 2015	177 103.48 €
Recettes	0 €
Dépenses	177 103,48 €
Résultat de clôture fin 2016	0 €

Section d'Investissement :

Déficit 2015	-166 771,88 €
Recettes	177 103,48 €
Dépenses	0 €
Excédent de clôture fin 2016	+ 10.331,60 €

L'excédent de clôture 2016 de 10.331,60 € sera repris au budget primitif 2017 (ligne 001).

- **Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion dressé par Monsieur De Temmerman, Trésorier, dont les écritures et résultats sont conformes à la comptabilité communale.

- **Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2017 :**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2017, présenté par Monsieur le Maire, a adopté par 12 voix pour – zéro voix contre-, le Budget Primitif 2017 établi comme suit :

Section de Fonctionnement : en équilibre

- Dépenses	37.000 €
- Recettes	37.000 €

Section d'Investissement : en sur suréquilibre

- Dépenses	0 €
- Recettes	47.331,60 €

Suite à la baisse du prix de vente des terrains, le Conseil Municipal espère qu'une nouvelle dynamique va être lancée et que les ventes de parcelles vont pouvoir à nouveau reprendre. Comme l'a exposé le Trésorier, les écritures comptables liées à la gestion des stocks de terrains et à la constatation de la moins-value sur le prix de vente, seront comptabilisées dans le budget du lotissement et le budget général, l'année suivant la réalisation de ventes de terrains (N+1).

3 – Budget Principal Commune

- **Vote des subventions aux associations-Année 2017 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'allouer aux associations les subventions suivantes pour l'année 2017 :

	2017
Association Sportive de Mondoubleau-Cormenon	300,00 €
Tennis Club	700,00 €
Société des Courses Hippiques	160,00 €
La Gaule Percheronne	50,00 €
Amicale Handicapés du Perche	230,00 €
Amicale du Bel Age	50,00 €
Donneurs de Sang Canton	80,00 €
Perche Nature	80,00 €
U.C.A.M.	300,00 €
Anciens Combattants	50,00 €
FNATH	50,00 €
Souvenir Français	45,00 €
Doigts Agiles	25,00 €
Conciliateurs de Loir et Cher	50,00 €
Association des Secrétaires de Mairie	45,00 €
Dyna'mômes	90,00 €
Polysons	200,00 €
Cercle Généalogique de Loir et Cher	150,00 €

ADMR	1 618,00 €
AEP Saint Louis de Gonzague	1 800,00 €
Tennis de Table des Collines du Perche	100,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	140,00 €
Pirouette	90,00 €
CHEPTEL ALEIKOUM (Festival "Pouet")	100,00 €
Dans les Pas de Léonie	150,00 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Loir et Cher	70,00 €
Gymnastique Volontaire Mondoubleau-Cormenon (subvention attribuée à compter de 2017)	50 €
Sté Départementale d'Agriculture de Loir-et-Cher (Subvention exceptionnelle pour l'organisation du Comice 2017 à Mondoubleau)	7.117,28 €
MONTANT TOTAL	13.890,28 €

- Vote des cotisations aux organismes divers-Année 2017 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte les montants de cotisations pour l'année 2017, pour les organismes divers auxquels adhère la Commune, à savoir :

Association des Maires du Loir-et-Cher	645,83 €
Fondation du Patrimoine	120 €
CAUE 41	225 €
CICLIC (Agence livre, image et culture numérique 37 CHATEAURENAULT)	1.062,04 €

- Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 :

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, sous la présidence de Monsieur Serge RENAULT, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal a procédé au vote du Compte Administratif 2016 et a approuvé par 11 voix pour, 0 voix contre, le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal a arrêté les résultats définitifs comme suit pour l'exercice 2016 :

Section de Fonctionnement	
Recettes	1.339.471,42 €
Dépenses	1.187.951,28 €
Solde d'exécution exercice 2016	151.520,14 €
Résultat reporté (excédent 2015)	293.189,01 €
Part affectée à l'investissement en 2016	198.112,62 €
Résultat de clôture fin 2016 (excédent)	246.596,53 €

Section d'Investissement	
Recettes	471.213,53 €
Dépenses	345.532,97 €
Solde d'exécution exercice 2016	125.680,56 €
Résultat reporté (déficit 2015)	- 53.989,62 €
Résultat de clôture fin 2016 (excédent)	71.690,94 €

- Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion dressé par Monsieur De Temmerman, Trésorier, dont les écritures et résultats sont conformes à la comptabilité communale.

- Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2017 :

Avant de procéder à l'examen du projet de budget primitif, Monsieur le Maire fait savoir que bien que la loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence ordures ménagères aux structures intercommunales au 1^{er} janvier 2017, en raison de grandes difficultés d'interprétation de la réglementation, en accord avec la Communauté de Communes des Collines du Perche, il a été décidé que l'année 2017 serait une année de transition et qu'à titre dérogatoire pour les Communes relevant du SMIRGEOMES, la gestion de la compétence se ferait à l'identique des années précédentes, à savoir : vote des montants de la redevance,

émission des factures, encaissement de la redevance, paiement de la participation au SMIGEOMES par les Communes.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2017, présenté par Monsieur le Maire, a voté à l'unanimité le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 495 973,53 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 445 416 €

-Vote des taux des 3 taxes locales :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition ainsi qu'il suit pour l'année 2017 :

- 18,41 % pour la taxe d'habitation,
- 23,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 44,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit fiscal prévisionnel correspondant est de 504.645 €, somme inscrite à l'article 73111- taxes foncières et d'habitation du Budget Primitif 2017.

4 – Personnel communal-création d'un poste pour besoin occasionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Agent Technique pour besoin occasionnel pour assurer la gestion de l'accueil à la piscine et l'entretien des espaces verts durant la période estivale. Il s'agira d'un emploi à temps plein en Contrat à Durée Déterminée pour la période du 10 juin au 31 octobre 2017.

5 – Contrat de concession de service public pour la gestion du camping municipal : choix du délégataire et autorisation de signature du contrat

Par délibération n°DEC16.01 en date du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le principe de recours à une concession de service public pour la gestion du camping municipal des « Prés Barrés ».

Le contrat de concession a pour objet la délégation par affermage du service public pour la gestion et l'exploitation du camping municipal des « Prés Barrés ». La durée de ce contrat est de 3 ans.

Conformément à L.1411-7 du Code général des collectivités territoriales, le rapport du Maire sur le choix du délégataire a été transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-19 relatifs aux concessions de service public,

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

Vu le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public et le rapport d'analyses des offres,

Vu le rapport sur les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat transmis par le Maire aux Conseillers Municipaux,

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-**APPROUVE** le choix du candidat « Sté PATRICK LOISIRS » comme concessionnaire du service public pour la gestion et l'animation du camping municipal des « Prés Barrés »,

-**APPROUVE** le projet de contrat de concession pour une durée de 3 années à compter de la signature,

-**APPROUVE** les tarifs selon la grille tarifaire proposée,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de concession et ses annexes.

6 – Fixation des tours de garde Elections législatives des 11 et 18 juin

Les membres du Conseil Municipal établissent le tableau des tours de garde pour les élections législatives des 11 et 18 juin.

7 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire considérant la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

2017/04	7 février 2017	Décision de refus du Droit de Préemption Urbain. Adresse du bien : 38 rue Honoré de Balzac Mondoubleau
2017/05	21 février 2017	Décision de refus du Droit de Préemption Urbain. Adresse du bien : 32 rue Creuse Mondoubleau
2017/06	08 mars 2017	Attribution d'une concession funéraire N° 1350 pour une durée de 50 ans
2017/07	15 mars 2017	Attribution d'une concession funéraire N° 1351 pour une durée de 30 ans
2017/08	20 mars 2017	Décision de refus du Droit de Préemption Urbain. Adresse du bien : 10-12 rue Gheerbrant 41170 Mondoubleau
2017/09	21 mars 2017	Attribution d'une concession funéraire N° 1344 pour une durée de 50 ans
2017/10	31 mars 2017	Occupation d'un logement communal au 20, rue du Champ de Foire Bail conclu avec M. Florin VACARESCU et Mme Mihaela TUCU moyennant un loyer mensuel de 500 €
2017/11	6 avril 2017	Signature d'un contrat de prestations avec l'UGAP pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité des E.R.P. communaux pour dépôt de l'Ad'AP. Montant du contrat : 2.393,30 € H.T. soit 2.871,96 € T.T.C.

QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention sollicitée par le Collège Alphonse Karr pour l'organisation d'un voyage scolaire en Angleterre au profit des élèves scolarisés en classe de 3^{ème}. Afin de favoriser les voyages scolaires, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention forfaitaire de 100 € au Collège pour assurer une partie du financement de ce voyage qui aura lieu du 15 au 19 mai 2017.

- Monsieur Jean-Noël THIBAUT fait savoir que Madame CHARREAU et lui-même ont fait visiter la Maison du Tourisme à Monsieur BEAUCHAMP qui s'est porté bénévole pour y assurer l'accueil et des permanences. Du matériel (ordinateur, photocopieur...) est présent dans la Maison du Tourisme, ainsi que des archives. Ils s'interrogent sur la propriété de ce matériel et son utilité au sein de la Maison du Tourisme. Monsieur le Maire fait savoir que l'ordinateur a été acheté par la Commune et que pour le photocopieur la Commune a toujours un contrat de location en cours.

- Monsieur le Maire évoque les modalités de fonctionnement de la Maison du Tourisme qui pourrait être mise en place à titre transitoire pour la saison 2017. Par mesure d'économie et pour éviter le recrutement d'un agent saisonnier, il pourrait être fait appel à des personnes bénévoles et aux Conseillers Municipaux pour assurer les permanences.

- Madame BOULAY souhaite que des réunions de travail soient programmées pour la préparation du prochain bulletin municipal et l'organisation du stand de la commune pour le Comice Agricole. Elles auront lieu le Mardi 25 Avril et Mardi 9 Mai à 20H.

- Monsieur RENAULT fait un point sur l'état d'avancement de l'organisation du Comice Agricole et des mesures de sécurité à mettre en œuvre pour la bonne organisation de la manifestation. Les Conseillers Municipaux estiment qu'il faudrait améliorer et développer la communication, notamment dans les commerces de la commune.

Date du prochain Conseil Municipal : Lundi 22 Mai 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 23 H 45.